

COLLÈGE LA MARE-AUX-CHAMPS

Commission restauration du 10.03.2023

Personnes présentes :

Monsieur JACQUEMIN, l'intendant du collège

Madame SAUVAGNAC, adjointe au principal du collège

Madame FLEURY, CPE

Madame VENDITTI, représentante des parents d'élèves FCPE

Madame CANSOT-ADAMCZEWSKI, représentante des parents d'élèves APLE

4 représentants d'élèves (4^e et 3^e)

Madame COULIBALY et Madame MORVILLEZ, second et chef de cuisine

Le présent compte-rendu a été rédigé par la représentante APLE.

• Application de la loi EGALIM

La loi EGALIM prévoit 50 % du volume d'achat HT de produits labélisés dont 20% de bio.

La restauration scolaire reconnaît être loin de ces objectifs qui sont irréalisables compte tenu de la hausse des prix relatifs à l'inflation. Leur objectif est de pouvoir rester à un produit bio ou labellisé par semaine, comme une viande, un poisson, un fromage ou un dessert. Le personnel de cuisine essaie également de faire quelques desserts maison comme des cookies par exemple.

Le personnel a aussi débuté des plats à thème sur le thème du nouvel an chinois. Le prochain prévu est celui de la Saint Patrick en préparant un repas irlandais. D'autres seront également organisés autour des langues vivantes.

Le personnel de cuisine a tenu compte des souhaits des élèves d'instaurer plus de soupes aux menus. L'APLE a signalé ce point positif.

• Choix équitable des entrées entre les deux services

L'APLE pose la question des entrées et du choix proposé aux deux services, le second étant souvent lésé.

Il nous est répondu que la répartition à équité des entrées entre les deux services est dorénavant réalisée (il est précisé que cela se fait depuis longtemps, or il s'agissait d'un constat déjà effectué début 2022).

Donc, s'il manque une entrée au second service, c'est que celle-ci a eu plus de succès que les autres, plaisant plus aux élèves.

La FCPE précise ne pas avoir eu de retour négatif à ce sujet contrairement au premier trimestre.

• Approvisionnement en pain

L'APLE revient sur la question du pain qui est toujours trop mou ou trop dur.

Le personnel se fournit toujours chez Firmin.

Il a été demandé au boulanger du centre-ville de leur faire un devis dans la mesure où il fournit aussi d'autres cantines scolaires, mais il n'a pas donné suite et le personnel du collège n'a pas sollicité d'autres boulangers.

Il nous est également précisé que ce qui pose souvent problème est la livraison : les boulangers ne veulent pas livrer. Il faudrait donc qu'un personnel s'en charge.

• **Information sur les produits de qualité et durables dans le cadre de la loi EGALIM**

L'APLE interroge à nouveau, comme cela avait été fait lors de la commission précédente, sur l'exigence de la loi EGALIM à informer, par voie d'affichage et communication électronique, une fois par an, de la part de produits de qualité et durables entrant dans la composition des repas. Cette loi n'est pas appliquée depuis le 1^{er} janvier 2020 : à quelle période pensent-ils le faire ?

Monsieur JACQUEMIN répond que cela est prévu pour juin 2023, afin d'avoir la rétrospection de la totalité de l'année scolaire. Ainsi, une diffusion de l'information pourra être faite à chaque fin d'année scolaire, en vue d'observer l'évolution d'une année sur l'autre.

Au plan logistique :

Monsieur JACQUEMIN expose qu'un projet de renouvellement des appareils (fours, etc..) a été déposé mais il est actuellement en attente du budget pour que le collège en bénéficie.

• **Accès aux toilettes durant la pause méridienne**

L'APLE relaie des questionnements de certains parents d'élèves quant à l'ouverture des toilettes avant et après chaque service, certains élèves ne semblant pas avoir le temps d'y aller et trouvant porte close.

La CPE répond que deux agents sont maintenant dédiés à chaque créneau horaire d'ouverture d'une durée de 15 mn qui sont les suivants :

- à 11h30
- à 12h30
- à 13h30

Ces ouvertures sont précisées par voie d'affichage sur les portes. Il est précisé qu'en cas d'urgence, les toilettes peuvent être ouvertes à la demande si les élèves n'ont pas eu le temps d'y aller durant l'un de ces créneaux.

La commission restauration du troisième trimestre aura lieu en mai ou début juin 2023.

M. JACQUEMIN reviendra vers nous pour nous proposer une date.